pierre françois Bouquet

Nous Maitres en chirurgie formans la communautée de la ville d'abbeville Certifions a tous ceux quil appartiendra que nous etans assemblés sur l'invitation a nous faite par le Sieur Bocquet Maitre Serurier de cette ville a l'effet de visiter une machine de sa composition pour faire marcher sans bequilles une personne quelconque qui auroit une enchilose vrai a un des genoux, et l'enchilose tendante a ceque le malade ne puisse redresser la jambe et au contraire soit obligé de la tenire plié sur les fesses pour cet effet, il nous auroit fait paroitre un porte faix sein de tous ses membres auquel nous aurions apliqué le bendage en huit de chifre sous le jaret a l'effet de realiser la maladie, le quel etant bandé ne put marcher, on lui appliqua la susditte machine et nous fumes tres satisfaits de voir cet homme marcher comme si il n'eut eut aucun accident ni bendage, nous croions aussi que cette machine pourroit servire dans le cas cet toujours dans la position ci dessus ou l'enchilose arriveroit ou par un coup de feu, ou d'instrument tranchant quelconque qui auroit ouvert la capsule et qui par consequent auroit donné ecoulement a la sinovie et que par la meme raison il auroit eté impossible a la chirurgie d'obtenir ceque nous appellons bonne guerison. il nous a paru aussi que dans la fausse enchilose cette machine pourroit la obtenir la guerison par le mouvement reiteré que la partie estropée seroit obligée de faire. ceque nous certifions et en foi de quoi nous avons signé et pour verification du quel nous avons fait apposer le sceau de nos armes fait a abbeville ce vingtquatre novembre mil septcent soixante quinze

Vaconssaint lieutenant Lefebure

Dumont Mauvoisin Laurent Ringard

Bailly le jeune Bailly prévost

NOUS Lieutenant General Juges de Police Majeur et Echevins de la ville d'Abbeville; Attestons a tous quil apparti[endra] que les Denommés qui ont signé le certificat cy contre sont tels quils se qualifient et que foy doit etre ajoutée a leurs Signatures tant en jugement que partout ailleurs. En temoin de quoy Nous avons delivré le present Certificat que Nous avons fait Signer par Notre Secretaire Greffier et auquel avons fait apposer le Seel ordinaire des armes de la ville. Donné audit Abbeville En la chambre du Conseil de l'hotel de ville le quatorze Decembre mil sept cent soixante quinze.

[signature]

Desjeux chirurgien major de l'hopital

Pierre François Bouquet

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

ARC 32 d 3 n° 44

Nous Maitres en chirurgie
formans la communautée de la ville d'abbeville
Certifions a tous ceux quil appartiendra que
nous étants assemblés sur l'invitation a nous
faite par le sieur Bocquet Maitre Serurier de
cette ville a l'effet de visiter une machine de sa
composition pour faire marcher sans bequilles
une personne quelconque qui auroit une enchilose
vrai a un des genoux, et l'enchilose tendante
a ceque le malade ne puisse redresser la jambe
et au contraire soit obligé de la tenire plié sur
les fesses pour cet effet, il nous auroit fait paroitre
un portefaix sein de tous ses membres auquel
nous aurions apliqué le bendage en huit de chifre
sous le jaret a l'effet de realiser la maladie
lequel étant bandé ne put marcher, on lui
appliqua la susditte machine et nous fumes tres
sattisfaits de voir cet homme marcher comme si il
n'eut eut aucun accident ni bendage, nous croions
aussi que cette machine pourroit servire dans le cas
cet toujours dans la position ci dessus ou l'enchilose
arriveroit ou par un coup de feu, ou d'instrument
tranchant quelconque qui auroit ouvert la capsule
et qui par consequent auroit donné ecoulement
a la sinovie et que par la meme raison il auroit eté
impossible a la chirurgie d'obtenir ceque nous appellons
bonne guerison. il nous a paru aussi que dans
la fausse enchilose cette machine pourroit en
obtenir la guerison par le mouvement reiteré que la
partie blessée seroit obligée de faire. ceque nous certifions
et en foi de quoi nous avons signé et pour verification
duquel nous avons fait apposer le sceau de nos armes
fait a abbeville ce vingtquatre novembre mil sept cent
soixante quinze Vacoussaint lieutenant Lefebure

Dumont Mauvoisin Laurent Ringard

Bailly Lejeune Bailly prévot

NOUS Lieutenant General Juges de Police Majeur et Echevins de la Ville d'Abbeville ; Attestons a tous quil appartiendra
que les Denommés qui ont signé le certificat cy contre sont tels quils se qualifient et que foy doit etre ajoutée a leurs
Signatures tant en jugement que partout ailleurs. En temoin de quoy Nous avons délivré le present certificat que
Nous avons fait Signer par Notre Secretaire Greffier et auquel avons fait apposer le Seel ordinaire des
armes de la Ville. Donné audit Abbeville En la Chambre du Conseil de l'Hotel de Ville le quatorze
Decembre mil sept cent soixante quinze

Delhomme

De Saux chirurgien major de l'hopital

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE
ARC 32 ...

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
BIBLIOTHÈQUE